



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 mai 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 8 mars 2018.

Par courrier réceptionné le 19 mars 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi qu'au titre du règlement et des STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 3 mai 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones N et des STECAL.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU

Monsieur Pierre YVROUD
Mairie de la Rochette
55, rue Rosa Bonheur
BP 801
77012 MELUN Cedex